

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-508 du 04 AOUT 2014

Chargeant Monsieur Denis ALI YERIMA, Ministre de la Défense Nationale de l'intérim de Monsieur Komi KOUTCHE, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication pour compter du 09 au 22 juin 2014.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la Loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des Résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le Décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la durée de l'absence de Monsieur Komi KOUTCHE, Ministre de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, son intérim sera assumé par Monsieur Denis ALI YERIMA, Ministre de la Défense Nationale pour compter du 09 au 22 juin 2014.

Article 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 04 aout 2014

Le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI.-

Ampliations : PR : 6 AN : 4 CS : 2 CC : 2 CES : 2 HAAC : 2 HCJ : 2 MINISTRES : 30 SGG : 4 - JORB : 1.